

Aux membres du comité
du Syndicat Intercommunal
Bettembourg / Leudelange
Centre de Natation
« an der Schwemm »

Bettembourg, le 21 août 2026

Concerne: Réunion du comité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes et l'article 6.1 des statuts approuvés par arrêté grand-ducal du 5 juillet 2002, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité qui aura lieu

le lundi, 21 septembre 2026 à 19.00 heures

au Centre de Natation 'An der Schwemm' 10, rue JH Polk, L-3275 Bettembourg,
avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour;
2. Approbation du rapport de la réunion antérieure ;

Huis clos

3. Personnel
 - 3.1. Engagement d'un employé communal B1 au service administration ;
 - 3.2. Approbation des recalculs des carrières des salariés à tâche manuelle suite à la signature de la nouvelle convention collective ;
 - 3.3. Diverses affaires du personnel ;

Séance publique

4. Bâtiment
 - 4.1. Informations sur situation actuelle du projet Sauna ;
 - 4.2. Bilan de la révision annuelle des installations ;
5. Sinistre – affaire juridique ;
 - 5.1. Etat actuel des dossiers juridiques ;
 - 5.2. Questions des délégués ;

6. Sport / Sport-loisir ;
 - 6.1. Situation actuelle au service sport-loisir;
 - 6.2. Bilan des inscriptions aux cours sportifs de la saison 2026/2027
7. Divers / affaires courantes
 - 7.1. Statistiques ;
 - 7.2. Discussions de dernière minute ;
8. Questions des membres ;

La présente est transmise en copie aux bourgmestres des communes syndiquées et au Ministère des Affaires Intérieures à Luxembourg en application de l'article 14 alinéa 2 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Pour le bureau du syndicat

(s) Le Président

(s) Le Secrétaire